

METIERS D'ART : AIDE FINANCIERE AU DEVELOPPEMENT ET A LA VALORISATION DE SON IMAGE DIGITALE

La CMA Pays de la Loire a mis en place ce dispositif afin que les professionnels Métiers d'Art puissent renforcer leur notoriété numérique, en recourant à des prestataires extérieurs, spécialistes de la captation d'image, et en participant financièrement aux coûts facturés par ces prestataires sélectionnés par l'entreprise.

Cette participation financière de la Région porte sur 50 % des dépenses éligibles HT.

Elle peut être attribuée en une ou plusieurs fois par année civile pour un montant annuel total plafonné à 400 €.

Attention, l'entreprise ne pourra bénéficier de ce soutien qu'1 seule fois tous les 3 ans

(Par exemple, une entreprise ayant reçu un soutien en 2023 ne pourra renouveler sa demande qu'en 2026)

1- BENEFICIAIRES

- Entreprises référencées Métiers d'Art à la CMA Pays de la Loire et/ou
- Entreprises détentrices du label « Entreprise du Patrimoine Vivant », membres de l'Association "Réseau Excellence" - Pays de la Loire"

2- ELIGIBILITE

Toutes prestations de captation d'images (photos, vidéos, films) favorisant la mise en avant et la valorisation de l'entreprise, du dirigeant ou de ses produits, pour une diffusion sur un support numérique.

Ces prestations regroupent :

- * Captation et montage d'images numériques, * Photographies et réalisation de portfolio avec descriptif,
- * Réalisation, montage de films ou vidéos, * Mise en scène d'objets, de produits...

La présente demande d'aide financière devra être accompagnée d'un devis chiffré de la prestation (avec un minimum de 200€ TTC) fourni par le prestataire détaillant le projet de valorisation de l'image digitale de son client.

3- MODALITES

- L'aide vous sera attribuée grâce à un procédé de mandat par lequel la CMA Pays de la Loire, agissant pour votre compte, effectuera le règlement total de la facture à votre prestataire (cf 4. Pièces justificatives).
- Vous nous adresserez le règlement (par chèque ou virement*) correspondant au montant de la prestation restant à votre charge. Le chèque sera encaissé une fois la prestation réalisée.

Méthode de calcul : Montant du devis HT – 50% (plafonné à 400€) +TVA = votre restant à charge

✓ Exemple pour un devis à 1 000€ HT (soit 1 200€ TTC) :

Il faudra calculer 50% de 1 000€ : soit 500€, mais l'aide étant plafonnée à 400€, cela donne :
1 000€ HT - 400€ (aide) + 200€ de TVA = 800€ restant à votre charge

✓ Autre exemple pour un devis à 700€ HT (soit 840€ TTC) :

Calcul : 700€ HT/2 = 350€ + 140€ de TVA = 490€ restant à votre charge

- A réception de votre règlement, la CMA Pays de la Loire vous transmettra une « **facture par reddition de compte** » ACQUITTEE.

4- PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES A FOURNIR

- Le ou les devis du prestataire libellé(s) à l'attention de la CMA Pays de la Loire avec en objet « Devis pour le compte de l'Entreprise xx (avec vos coordonnées complètes) ».
- Le formulaire de demande d'aide régionale dûment complété (ci-dessous)
- L'attestation de minimis de la Région (2 dernières pages du dossier)
- Un chèque à l'ordre de la CMA Pays de la Loire (ou un virement*) correspondant au montant de la prestation restant à votre charge (voir calcul ci-dessus, paragraphe 3 « Modalités ») –
Merci d'indiquer au dos du chèque : « Aide à la captation d'image, ne pas encaisser ».
- A l'issue de la ou les prestation(s), le prestataire adressera la ou les facture(s) reprenant les termes du ou des devis, à la CMA Pays de la Loire, via Chorus Pro.

* Coordonnées bancaires : RIB : 13807 00636 36019627082 35 - BPGO NANTES EST ENTREPR

IBAN : FR76 1380 7006 3636 0196 2708 235 SWIFT: CCBPFRPPNAN

Formulaire de demande d'aide régionale à compléter et renvoyer à :

CMA PAYS DE LA LOIRE
A l'attention de Delphine Vincent
6 boulevard des Pâtureaux
44985 SAINTE LUCE SUR LOIRE
metiers.dart@cma-paysdelaloire.fr

Nous vous remercions de bien vouloir simplement suivre les instructions

A) Coordonnées du dirigeant et de l'entreprise

- [\[Cliquez ici et tapez votre nom-prénom\]](#)
- [\[Cliquez ici et tapez votre date de naissance\]](#)
- [\[Cliquez ici et tapez Nom commercial ou raison sociale \]](#)
- [\[Cliquez ici et tapez votre numéro siret\]](#)
- [\[Cliquez ici et tapez votre code APE\]](#)
- [\[Cliquez ici et tapez la date de création ou de reprise de votre entreprise\]](#)
- [\[Cliquez ici et tapez votre adresse \(rue\)\]](#)
[\[Cliquez ici et tapez votre code postale\]](#) - [\[Cliquez ici et tapez votre ville\]](#)
- [\[Cliquez ici et tapez votre numéro de fixe\]](#) - [\[Cliquez ici et tapez votre numéro de portable\]](#)
- [\[Cliquez ici et tapez votre adresse mail\]](#) [\[Cliquez ici et tapez votre adresse site internet\]](#)

B) Entreprise des métiers d'art

- Entreprise labellisée "Entreprise du Patrimoine Vivant » : [\[Cliquez ici et tapez OUI ou NON\]](#)
- Entreprise référencée au Pôle Métiers d'art : [\[Cliquez ici et tapez OUI ou NON\]](#)
- Activité précise : [\[Cliquez ici et tapez votre activité\]](#)

C) Statut professionnel

- Inscrit au Répertoire des Métiers : [\[Cliquez ici et tapez OUI ou NON\]](#)
- Inscrit au Registre du Commerce : [\[Cliquez ici et tapez OUI ou NON\]](#)
- Artiste Libre : [\[Cliquez ici et tapez OUI ou NON\]](#)
- Artiste Auteur : [\[Cliquez ici et tapez OUI ou NON\]](#)

D) Forme juridique

[Cliquez [ici](#) et saisissez votre forme juridique parmi les choix ci-dessous]

Formes juridiques :

Saisir **AE** pour autoentrepreneur

Saisir **EI** pour entreprise individuelle

Saisir **EIRL** pour entreprise individuelle à responsabilité limitée

Saisir **STE** pour société (EIRL-EURL-SARL-SAS-SASU....)

E) Présentation du projet - Objectifs et résultats attendus de la prestation (fournir un devis détaillé du prestataire)

- Objet de la prestation : [Cliquez [ici](#) et développez le contenu de la prestation]
- Pour quoi faire : [Cliquez [ici](#) et précisez ce que vous allez en faire]
- Dans quel(s) délais : [Cliquez [ici](#) et précisez-nous les délais de réalisation]
- Avec quel prestataire : [Cliquez [ici](#) et dites nous qui est le prestataire]
- Et pourquoi ce prestataire : [Cliquez [ici](#) et dites nous pourquoi ce choix de prestataire]
- Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs) : [Cliquez [ici](#) et dites nous ce que sont les résultats attendus]

F) Dépenses

Montant total des dépenses **HT** : [Cliquez [ici](#) et saisissez le montant total hors taxe des dépenses]

Montant total des dépenses **TTC** : [Cliquez [ici](#) et saisissez le montant total **TTC** des dépenses]

NB : Le calcul du montant de l'aide se fera sur le montant des dépenses HT

G) Engagements

- Je m'engage être à jour du paiement de mes factures auprès de la CMA au moment de la demande de soutien. Dans le cas contraire, je ne pourrai pas en bénéficier.
- Je m'engage à fournir tous les éléments demandés, faute de quoi ma demande ne pourra pas être étudiée.
- Je m'engage à afficher, de façon visible sur mes sites d'exposition, site internet, catalogue... : « Entreprise soutenue par la CMA Pays de la Loire ». A ce titre, un visuel me sera remis par le Pôle.
- A l'issue de la prestation, je m'engage à fournir une photo ou plusieurs photos au pôle métiers d'art et à en déposer une également sur ma fiche atelier du site internet.

Fait à [Cliquez [ici](#) et saisissez le lieu de votre entreprise]

Le [Cliquez [ici](#) et saisissez la date de saisie de votre demande]

Signataire de la présente demande :

[Cliquez [ici](#) et saisissez votre nom et prénom]

Déclaration des aides publiques au titre des aides accordées sur la base du Règlement 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de Minimis

Madame / Monsieur ...
 Agissant en qualité de ...
 Représentant l'entreprise ...
 Adresse : ...
 N° SIRET : ...

Sollicite une aide au titre des aides de « minimis » d'un montant de euros (net) pour la participation de mon entreprise à l'action en faveur de l'artisanat (métiers d'art) d'un montant global de euros (net).

J'atteste que le projet ne concerne pas directement :

- La production primaire de produits agricoles, de la pêche ou de l'aquaculture énumérés à l'annexe I du TFUE
- Des activités liées à l'exportation vers des pays tiers ou des États membres, aides directement liées aux quantités exportées et des aides servant à financer la mise en place et le fonctionnement d'un réseau de distribution ou à d'autres dépenses courantes liées à l'activité d'exportation (ne sont pas concernées les foires commerciales et les activités de conseil et de service liées au lancement d'un nouveau produit)

Secteur d'activité de l'entreprise bénéficiaire de l'aide : **Métiers d'Art**

Déclare :

Les aides de minimis attribuées et/ou les demandes d'aides en cours par la Région des Pays de la Loire, d'autres collectivités territoriales, l'Etat, l'Union Européenne ou leurs représentants sur **les 36 mois précédant l'attribution de l'aide sollicitée** sont :

Date de décision d'octroi de l'aide et organisme à l'origine de l'aide	Nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide	Nature de l'aide	Objet de l'aide	Montant brut de l'aide ou équivalent Subvention Brut
...
...
...
			TOTAL	...

Le champ de la présente déclaration couvre l'ensemble des entreprises liées à votre entreprise au sens du règlement 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de Minimis. Les aides de minimis à déclarer sont celles perçues par votre entreprise mais également celles de toutes les entreprises qui entretiennent avec votre entreprise au moins l'une des relations suivantes :

- une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise ;
- une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise ;

- c) une entreprise a le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci ;
- d) une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette autre entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.

Si l'entreprise a fait l'objet d'une fusion ou d'une acquisition, les aides de minimis octroyées antérieurement à l'une ou l'autre des entreprises parties à l'opération doivent être déclarées.

Si l'entreprise est issue d'une scission, les aides de minimis octroyées avant cette scission doivent être déclarées dans leur globalité si ces aides ont bénéficié aux activités reprises par votre entreprise. Si une telle allocation n'est pas possible, les aides de minimis à déclarer sont proportionnelles à la valeur comptable du capital social de l'entreprise nouvellement constituée à l'issue de la scission.

Montant total perçu au titre des aides de minimis (en toutes lettres) : en euros nets de taxe

L'ensemble des aides de minimis doit être déclaré quel que soit leur objet ou leur nature y compris les aides versées sous forme d'un prêt, d'une garantie, d'un apport de capitaux publics ou capital-investissement, d'une avance remboursable ... Dans ces cas, le montant de l'aide doit être converti en équivalent subvention brut.

Déclaré le ...

A ...

Signature de l'entreprise

(Nom et prénom, signature et cachet de l'entreprise)

...